

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du
31 mars 2025 à 20h30

Date de la convocation : 25 mars 2025

Présents: Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER, Pascale BURGAT

Absent : Néant

Secrétaire : Pascale BURGAT

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mars 2025 et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et Madame Pascale BURGAT est désignée secrétaire de séance.

2) Présentation et vote du compte financier unique 2024 et affectation des résultats

Les comptes financiers unique de la Commune sont présentés par la secrétaire qui explique que depuis la loi des finances de 2019, le compte administratif et le compte de gestion ont été remplacés par le compte financier unique.

Budget « Commune »

La section de fonctionnement présente un résultat à la clôture de l'exercice en excédant de + 476 391.20€.

La section d'investissement présente un résultat à la clôture de l'exercice d'un déficit de 177 494.13€.

Le conseil constate que l'excédent de fonctionnement couvre le déficit d'investissement.

Budget « Eau »

Le résultat de la section d'exploitation présente un excédent en fonctionnement de 75 514.75€ et celui de la section d'investissement un excédent de 111 912.77€.

La 1^{ère} adjointe met au vote le compte financier unique voté à l'unanimité. Le Maire ne prend pas part au vote.

Affectation des résultats 2024

Les résultats 2024 sont affectés, à l'unanimité, de la façon suivante :

Budget Général

L'excédent de Fonctionnement de 476 391.20€ est affecté :

- A la section de fonctionnement 2025 pour un montant de 176 391.20€.
- A la section d'investissement 2025 pour un montant de 300 000€

Le déficit d'investissement de 177 494.13€ est repris en 2025

Budget Eau :

L'excédent de Fonctionnement de 75 514,75€ € est affecté à la section de fonctionnement 2025

L'excédent d'investissement de 111 912,77 € est affecté à la section investissement 2025

3) Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des différentes taxes (taxe habitation et taxes foncières) pour l'exercice 2025.

Le conseil propose une augmentation de 1% du taux comme suit et précise que la commune n'a pas augmenté les taux depuis 2015.

- Taxe d'habitation : 21,46%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,69%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 170.00%.

Vote : deux abstentions, deux votes « contre » et cinq votes « pour ».

4) Présentation et vote des budgets primitifs 2025

Budget Général :

La section de fonctionnement s'élève à 1 608 056.56 € et la section d'investissement à 2 091 490.49 €.

Budget Eau :

La section de fonctionnement s'élève à 194 255.20 € et la section d'investissement à 283 764.01 €.

Les budgets primitifs « commune » et « eau » sont votés à l'unanimité.

5) Renouvellement du parc informatique de la mairie et contrat de maintenance : choix du prestataire

Monsieur le maire informe le conseil de la fin du contrat de maintenance avec Informatique.Net. Il précise qu'il devient nécessaire de renouveler le matériel, et qu'un passage à Windows 11 sous peu pourrait voir quelques complications sur les ordinateurs âgés de + de 5 ans.

La commune a lancé une consultation pour le renouvellement du parc informatique (4 ordinateurs fixes et un portable) avec contrat de maintenance, 6 entreprises ont été consultées et 3 ont répondues avec une offre.

L'entreprise ADS sur Embrun a été retenue à l'unanimité, pour la location du matériel sur 5 ans avec une annuité de 107.67€HT/ mois soit 5079 € sur 5 ans et un contrat de maintenance à 120€ HT/ mois soit 6460.20 € sur 5 ans.

6) Participation au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL)

Ce fond est financé principalement par le Département et ses partenaires (CCSS, MSA, bailleurs sociaux etc...) mais il est abondé aussi financièrement de manière volontaire avec les communes notamment. Cette cotisation ponctuelle permet d'aider des ménages hauts-alpins en difficulté à accéder ou se maintenir dans un logement autonome.

La cotisation est calculée à hauteur de 0.40€ par habitant.

L'INSEE recense 351 habitants pour Arvieux soit un montant de 140.40€ pour la commune.

Le conseil à l'unanimité décide de participer financièrement à ce fond de solidarité pour un montant de 140.40€

Annie Colombier est désignée (après s'être proposée) pour représenter la commune et participer aux commissions.

7) Convention avec Météo-France pour la station automatique d'ARVIEUX

Une convention tripartite a été signée en 2016 entre le Département, Météo-France et la Commune pour l'implantation d'une station météo sur la parcelle ZA 206 (Sous la Draye) dans le cadre d'affiner la connaissance du risque forêt. Le Département a cédé son équipement à Météo-France qui souhaite homogénéiser la gestion du réseau d'observation et faire évoluer les équipements. La convention tripartite est donc caduque et une nouvelle convention doit-être établie entre la Commune et Météo-France uniquement. Monsieur le Maire présente la convention qui implique pour la commune la mise à disposition à titre gracieux d'une partie de la parcelle ZA 206.

Le conseil municipal charge monsieur le Maire de signer cette convention.

Fin de séance : 22h00

Fait à Arvieux, le 01 avril 2025

Le Maire,

Christian BLANC.

